



# Comment mettre en place une gestion intégrée du rat musqué en milieu agricole à l'échelle d'un bassin versant

## Démarche pour démarrer la gestion intégrée du rat musqué à l'échelle d'un bassin versant

L'application de cette démarche permettra de créer un réseau trappeurs et producteurs. Elle permet d'une part de rejoindre les trappeurs disponibles pour un bassin versant donné et dans un deuxième temps, de rejoindre les propriétaires et producteurs intéressés à la gestion de la population de rats musqués et permet d'orienter l'activité de trappe sur le territoire selon les besoins.

Différents outils ont été conçus pour le bassin versant du ruisseau des Aulnages. Ils peuvent servir de modèles et sont disponibles sur les sites Internet de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, de la Fondation de la faune du Québec et de l'Union des producteurs agricoles. Ces outils sont : le modèle d'entente d'accès aux terres agricoles, la lettre de dégagement de responsabilités des producteurs par les trappeurs, une fiche de suivi de capture de rats musqués (à remettre au comité de bassin versant), la carte avec indices de potentiel de piégeage pour le rat musqué sur le ruisseau des Aulnages, la carte du ruisseau des Aulnages délimitant les zones de piégeages des trappeurs, une liste de producteurs intéressés par le piégeage et une liste de trappeurs disponibles intéressés à la gestion du rat musqué pour ce bassin versant.

### L'approche des trappeurs

Elle permet d'une part de créer une liste de trappeurs qui seraient intéressés de trapper les rats musqués dans un bassin versant. Cette liste est créée à partir d'un formulaire envoyé aux trappeurs. (Voir le formulaire modèle conçu pour le bassin versant du ruisseau des Aulnages mis sur le site internet de la FTGQ dans le dossier rat musqué : <http://www.ftgq.qc.ca/fr/dossier%20rat%20musque/ratmusque.html>). Le formulaire est envoyé aux trappeurs de la région concernée accompagnée d'une lettre explicative du projet de gestion. Il est suggéré de déterminer un rayon pour l'envoi de ce formulaire. Un rayon de 30 km autour du territoire ciblé a été utilisé pour le projet du ruisseau des Aulnages. La tenue d'une séance d'information est suggérée dans le but d'informer les trappeurs du principe de gestion retenu pour le bassin versant. Les trappeurs d'une région peuvent provenir de plus d'une association régionale de trappeurs. Des ententes sont possibles pour que le promoteur du projet puisse contacter les trappeurs membres d'association limitrophe. Pour connaître l'association de trappeurs de sa région, il suffit au préalable de contacter la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec qui est en mesure de préciser l'association régionale de trappeurs située la plus près de votre bassin versant (pour informations, communiquez avec la FTGQ au : 418 872-7644 ou 1 866 260-7644, [ftgq@ftgq.qc.ca](mailto:ftgq@ftgq.qc.ca), [www.ftgq.qc.ca](http://www.ftgq.qc.ca)). Quatorze associations régionales sont affiliées à la Fédération et elles couvrent l'ensemble de la province, à l'exception du Nord du Québec. Cette démarche permet de rejoindre rapidement les trappeurs situés aux environs du bassin versant. Un producteur ou un groupe de producteurs pourrait avoir accès à des trappeurs en contactant le président de l'association de trappeurs de sa région.

### L'approche des producteurs ou propriétaires de terres agricoles

Dans un deuxième temps, la démarche consiste à créer une liste des producteurs intéressés au contrôle des rats musqués sur leurs terres agricoles. Pour réussir à contrôler une population de rats musqués à l'échelle d'un bassin versant, l'autorisation du maximum de producteurs du bassin versant est nécessaire. La démarche vise donc cet objectif.

Il faut amorcer la démarche par la rencontre au préalable du comité de bassin versant par l'entremise de son président ou d'une personne-ressource à la Fédération de l'UPA. Pour ce faire, contactez la Fédération de l'UPA ou l'organisme du bassin versant du secteur. L'approche de tous les producteurs d'un bassin versant peut être plus ardue si nous ne connaissons pas l'existence d'un tel comité. Un comité est formé d'un conseil d'administration qui regroupe des producteurs du bassin versant. Par la suite, une séance d'information est suggérée pour informer les producteurs du principe de gestion retenu pour leur bassin versant. C'est une méthodologie intéressante pour rejoindre efficacement un ensemble de producteurs. L'envoi d'une lettre d'autorisation, qui devra être retournée par les producteurs, servira à connaître les personnes intéressées à la gestion de leurs cours d'eau agricoles. Cette lettre a pour but de leur demander l'autorisation de piéger, pour des fins de contrôle de la population de rats musqués. Cette lettre devra être accompagnée d'une description du projet et d'une carte des zones de trappes projetées pour les trappeurs. Cette carte consiste en une carte du bassin versant avec les délimitations des zones de trappe de chaque trappeur. Une façon simple de diviser ces zones serait par le biais des routes existante. Chacune de ces zones ferait l'objet d'une entente pour un ou deux trappeurs.

## **Un modèle exportable à d'autres animaux à fourrures**

Le modèle de gestion proposé est exportable à d'autres espèces. Par exemple, la même méthodologie pourrait s'appliquer aux rats laveurs en milieu agricole. L'approche par bassin versant préconisée permettrait l'accès à plusieurs terres agricoles. Les autorisations données par un groupe de producteurs aideraient ces derniers à contrôler les dommages causés par les rats laveurs dans leurs champs de maïs. Les trappeurs qui accèderont à plusieurs lots consécutifs sur des terres agricoles auront plus de facilités de contrôler cette dernière espèce compte tenu du fait que le territoire occupé par le rat laveur est beaucoup plus grand que le rat musqué par exemple.

## **Création d'une carte de bassin versant avec des indices de potentiel d'habitats pour le rat musqué**

Il est recommandé de produire une carte du bassin versant qui présente des indices d'habitats potentiels pour le rat musqué. Cette carte peut être construite à partir d'orthophotos, de photos numériques prises lors de la caractérisation du terrain du bassin versant et d'observations terrain faites lors de travaux terrains.

Les cartes comprenant les cours d'eau et leurs embranchements; les routes et les principaux accès comme les chemins de ferme; les limites de cadastre et les numéros de lots s'y rattachant; les limites administratives et d'autres informations telles que les bâtiments et les boisés permettant aux trappeurs de mieux retrouver les propriétaires de terres agricoles sont aussi des outils valables.

Pour prioriser les efforts de piégeage aux zones les plus sensibles aux dommages, cette carte devra comporter un code de couleur qui déterminera le potentiel d'habitats du milieu et présente les critères permettant le zonage.

## **Les modèles d'entente d'accès, la lettre de dégagement de responsabilités des producteurs par les trappeurs et la fiche de suivi**

Dans un premier temps, la signature de ces outils permet aux producteurs de connaître le trappeur qui fréquente le secteur de piégeage. En deuxième lieu, la fréquentation du territoire par un trappeur minimiserait la venue d'autres trappeurs dans ce secteur.

### **L'entente de droit d'accès aux terres agricoles**

Ce modèle d'entente donne au trappeur un droit d'accès aux terres agricoles pour des fins de piégeage du rat musqué. Cette entente pourrait être adaptée à d'autres espèces, par exemple le rat laveur, en cas de besoin. Lien pour le modèle d'entente.

### **La lettre de dégagement des responsabilités des producteurs par les trappeurs**

La lettre de dégagement demeure un outil demandé par les agriculteurs. Elle protège ces derniers de toute responsabilité contre tout accident qui pourrait survenir pendant l'activité de trappage. Lien pour le modèle de lettre de dégagement

### **Le modèle de la fiche de suivi**

La fiche de suivi peut être utilisée de façon facultative. Elle permet toutefois d'informer les agriculteurs et propriétaires des terrains de savoir combien de rats musqués ont été trappés par catégorie et par saison. Lien pour le modèle de la fiche de suivi.

Nous vous rappelons que ces outils sont disponibles sur les sites Internet de la FTGQ, de la Fondation de la faune du Québec et de l'Union des producteurs agricoles.

Version 10 juillet 2010

Tout droit réservé ©